

SOINS D'URGENCE AQUATIQUE/DEA

PLAN DE COURS

Mise à jour : septembre 2024

SAUVETAGE SECOURISME NAUTISME ÉDUCATION NATATION

INTRODUCTION ET OBJECTIFS DU COURS

Le cours Soins d'urgence aquatique/DEA permet aux candidats d'acquérir les connaissances et les techniques relatives à l'administration des soins d'urgence en milieu aquatique. Ils peuvent, grâce à l'approche pratique de ce certificat, apprendre les principes des soins à prodiguer dans le cas des blessures rencontrées le plus fréquemment dans les piscines ou les lieux de baignade, y compris le traitement à administrer aux victimes en arrêt cardiorespiratoire. L'enseignement est axé sur la vérification des signes vitaux, le choix des priorités et les principes des soins d'urgence aquatique élémentaires.

Ce cours prépare le candidat à assumer un rôle de premier intervenant dans son milieu de travail lors d'une situation d'urgence demandant des notions de premiers soins ou de sauvetage aquatique. Le candidat devra prodiguer les traitements de base afin de stabiliser une blessure tout en attendant les services préhospitaliers d'urgence.

Il permet aussi aux candidats d'utiliser un défibrillateur externe automatisé et d'administrer de l'adrénaline par auto-injecteur (contenu du MSSS de 1.5 h) lors des situations prescrites par le *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence*.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin du cours, le candidat sera en mesure de :

- ☐ Reconnaître et définir les six (6) maillons de la Chaîne de survie^{MD} et décrire son rôle dans la Chaîne de survie^{MD};
- ☐ Reconnaître les facteurs de risques contrôlables et non contrôlables;
- ☐ Expliquer le cadre légal en lien avec le secourisme;
- ☐ Effectuer un examen primaire chez une victime consciente et inconsciente sans complication;
- ☐ Démontrer la façon de communiquer avec les services préhospitaliers d'urgence (SPU);
- ☐ Identifier les signes et symptômes de différents cas médicaux et traumatiques;
- ☐ Démontrer des traitements de base pour différentes victimes;
- ☐ Effectuer la réanimation cardiorespiratoire et la désobstruction des voies respiratoires chez différents sujets (adulte, enfant et/ou bébé, dépendant de l'option choisie);
- ☐ Réagir aux complications possibles de la réanimation;
- ☐ Utiliser un défibrillateur externe automatisé ;
- ☐ Reconnaître les signes et symptômes d'une réaction allergique sévère et appliquer les protocoles d'administration de l'épinéphrine chez une victime connue allergique ;
- ☐ Prendre en charge une victime inconsciente, blessée, submergée ou non-nageur en milieu aquatique ;
- ☐ Prendre en charge une victime susceptible d'être blessée à la colonne vertébrale en partie peu profonde d'une installation aquatique.

ÉVALUATION

L'évaluation du cours se fera sur une base progressive. Le candidat sera évalué tout au long des exercices, des activités, des sessions de pratique ou des mises en situation.

DESCRIPTION DU COURS

- | | |
|------------------------|---|
| Durée : | ☐ 6 heures en fonction des préalables
☐ 20 heures |
| Matériel obligatoire : | ☐ Manuel canadien de premiers soins
☐ Manuel canadien de sauvetage (référence);
☐ Tenue de baignade pour la partie aquatique;
☐ Masque de poche et gants |
| Validité du brevet : | ☐ 2 ans |
| Renouvellement : | ☐ Requalification SUA 4h |

PRÉALABLE

Pour la formation de 6h, le candidat doit détenir le brevet de Premiers soins général de la Société de sauvetage à jour, le brevet de secourisme 16h de la Croix-Rouge ou le brevet de Secourisme en milieu de travail de la CNESST à jour.

Aucun préalable pour la formation de 20h.

PRÉSENCE

La présence et la participation du candidat à la totalité du cours sont de rigueur pour être en mesure de compléter la formation adéquatement et recevoir sa certification.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS

Un comportement respectueux et sécuritaire sera exigé tout au long de la formation.

PLAINTES EN VERTU DE LA POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT ET LES INCONDUITES

La Société de sauvetage a à cœur le bien être des athlètes et des intervenants québécois du milieu sportif et souhaite qu'ils puissent s'épanouir dans leur sport, leur milieu de travail ou d'enseignement et ce, peu importe leur niveau ou leur rôle. Les athlètes, entraîneurs, officiels, employés et bénévoles ont le droit de prendre part au sport dans un milieu d'entraînement, de travail et de compétition sain, sécuritaire, ouvert et inclusif, exempt de toute forme de mauvais traitement, de harcèlement et de discrimination. La mise en place de cet environnement sécuritaire est une responsabilité partagée par tous.

Dans le but d'adopter une position claire contre la violence et de prendre les moyens pour assumer leurs responsabilités, la Société de sauvetage s'est engagée à mettre en place :

- Une politique en matière de protection de l'intégrité, incluant un mécanisme de gestion des plaintes indépendant pour les situations d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence;
- Une politique de vérification des antécédents judiciaires (filtrage) qui s'appliquera à tous les administrateurs et administratrices, au personnel et aux personnes qui, comme les bénévoles, agissent en leur nom, tant dans leurs relations interpersonnelles qu'avec les membres;
- Des mesures de sensibilisation, d'information et de formation au sujet de la protection de l'intégrité.

Voici des informations de références importantes :

- *Politique sur le harcèlement et sur les inconduites*
- *Plateforme Je porte plainte*

Un officier indépendant pour l'ensemble du milieu sportif québécois a été nommé pour traiter les plaintes d'abus, harcèlement, négligence ou violence à caractère sexuel ou autre. Les plaintes peuvent être déposées en utilisant le formulaire en ligne disponible au lien ci-dessous:



POLITIQUE, RÈGLES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'INTÉGRITÉ

La Société de sauvetage emboîte le pas avec les fédérations sportives reconnues par le Gouvernement du Québec, en adoptant une [*Politique, règles et procédures en matière de protection de l'intégrité*](#).

Les administrateurs du Conseil d'administration ont adopté lors de leur dernier C.A. une résolution avec la Politique, règles et procédures de protection de l'intégrité.

Nous vous invitons à en prendre connaissance et à partager les différents visuels de la campagne de sensibilisation de la section Politiques de la page [Positions | Politiques | Codes](#).

ADMINISTRATION

La Société de sauvetage est un organisme à but non lucratif qui repose sur l'engagement, le dévouement et le professionnalisme de ses moniteurs et de ses membres affiliés. La Société de sauvetage développe ses formations en concertation avec ses bénévoles et diverses instances nationales et internationales.

La réussite de cette formation vous permettra d'obtenir un brevet émis par la Société de sauvetage reconnu par les instances gouvernementales. Après la transmission des résultats à la Société de sauvetage par le moniteur ou le membre affilié, la Société de sauvetage s'engage à vous faire parvenir votre brevet.

Dès la réception de votre brevet, vous devez vérifier si les renseignements vous concernant sont exacts. En cas d'erreur, vous disposez de 3 mois suivant la date de l'examen pour communiquer avec la Société de sauvetage afin d'effectuer les changements nécessaires.

Pour tout commentaire, question ou suggestion, ou simplement pour vous impliquer dans l'un de nos programmes, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

PERSONNE-RESSOURCE

Gestionnaire du cours
(membre affilié) : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Coordonnées : _____

AVIS IMPORTANT

POUR TOUTE QUESTION TECHNIQUE, LE MONITEUR DUMENT ACCRÉDITÉ ENSEIGNANT LE COURS DEVRA TOUJOURS VOUS RÉFÉRER À LA DOCUMENTATION OFFICIELLE DE LA *SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE*

Vous souhaitez approfondir vos connaissances?

Consultez la rubrique **SECOURISME** de notre site Internet et explorez toutes les possibilités qui s'offrent à vous!

www.sauvetage.qc.ca

CONTENU DU COURS FORMATION DE 20H, TOUS LES ITEMS FORMATION DE 6H, ITEMS EN ROUGE		Soins d'urgence aquatique
Item 1 – Principes généraux en premiers soins		✓
Item 2 – Aspects légaux d'une intervention		✓
Item 3 – Procédures d'urgence		✓
Item 4 – Transport d'une victime blessée		✓
Item 5 – Communications avec les SPU		✓
Item 6 – Anatomie et physiologie		✓
Item 7 – Appréciation clinique préhospitalière		✓
Item 8 – Examen primaire		✓
Item 9 – Examen secondaire		✓
Item 10 – Chaîne de survie		✓
Item 11a – Techniques de réanimation – Adulte, enfant et bébé*		✓
Item 12 – Obstruction des voies respiratoires : Adulte, enfant et bébé conscients*		✓
Item 13 – Obstruction des voies respiratoires : Adulte, enfant et bébé inconscients*		✓
Item 14 – Complications de la réanimation ou situations particulières		✓
Item 15 – Connaissances relatives au DEA et à son fonctionnement		✓
Item 16 – DEA et réanimation cardiorespiratoire à 2 secouristes		✓
Item 17 – État de choc / évanouissement		✓
Item 18a – Convulsions		✓
Item 18b – Problèmes reliés à la glycémie		✓
Item 19a – Urgences cardiovasculaires		✓
Item 19b – Urgences respiratoires		✓
Item 19c – Empoisonnement		✓
Item 19d – Problèmes abdominaux		✓
Item 20a – Problèmes reliés au froid		✓
Item 20b – Problèmes reliés à la chaleur		✓
Item 20c – Brûlures		✓
Item 20d – Noyade		✓
Item 21 – Hémorragie		✓
Item 22 – Blessure à la tête / colonne vertébrale		✓
Item 23a – Blessures musculosquelettiques		✓
Item 23b – Blessures aux tissus mous		✓
Item 23c – Blessures thoraciques		✓
Item 23d – Blessures faciales		✓
Item 25 – Entrées / sorties		✓
Item 26 – Blessure à la colonne vertébrale		✓
Item 27a – Sauvetage (victime inconsciente)		✓
Item 27b – Sauvetage (victime non-nageur)		✓
Item 27c – Sauvetage (victime blessée)		✓
Item 27d – Sauvetage (victime submergée)		✓